

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

ACCEPTER

TROUBLES PSYCHIQUES : COMMENT SE LOGER EN AUTONOMIE ? AVEC LE RÉSEAU DES CTRC

Date de publication : 31/01/2022 - Autonomie/handicap

Explications de Sophie Cohen, de l'association [UDAF 50](#).

David : Aujourd'hui, je vous propose de découvrir un projet d'insertion par le logement. Un concept qui s'adresse aux personnes atteintes de troubles psychiques ! L'objectif est de leur permettre de se loger et de bénéficier d'un accompagnement quotidien.

Sophie : En Normandie, nous avons créé le dispositif "**Familles gouvernantes**". Il s'agit d'un système de colocation qui permet à des personnes handicapées psychiques de vivre ensemble, avec l'aide de gouvernantes. Par gouvernantes, on entend "auxiliaires de vie sociale".

Ces auxiliaires supervisent la gestion des courses, l'entretien de la maison et du linge, la confection des repas, et veillent au respect de l'hygiène. Elles peuvent aussi accompagner les résidents dans leurs soins et leur prise de médicaments. Les colocataires eux financent leur logement sur leurs propres ressources.

David : Ce type d'habitat permet de faciliter l'accès au logement et de rompre l'isolement. Mais par-dessus tout, il s'agit pour les locataires de devenir indépendants et d'apprendre à faire par eux-mêmes les actes de la vie quotidienne.

Sophie : Vous trouverez ce genre de programme en Normandie, mais aussi ailleurs en France, sous différentes formes.

> Pour plus de renseignement, adressez-vous à votre mairie, votre centre communal d'action social ou à des travailleurs sociaux. Vous pourrez également vous faire accompagner par une association comme l'UDAF de votre département.

David : Pour pouvoir candidater, il vous sera nécessaire de remplir des conditions de ressources et les conditions d'attribution de la prestation de compensation du handicap. Vous devrez ensuite fournir des justificatifs. Enfin, votre dossier sera évalué en commission d'admission.

En résumé :

- renseignez-vous auprès de votre centre d'action communal ou votre mairie,
- faites-vous aider par une association,
- fournissez les justificatifs nécessaires.

Avec la participation de l'association UDAF 50 du CTRC Normandie.

URL source: <https://inc-conso.fr/content/troubles-psycho-que-comment-se-loger-en-autonomie-avec-le-reseau-des-ctrc>